

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 28 septembre 2016

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Claude CONQUET, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, André GILES, Catherine LACAZE, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET et Olivier VIALETTE.

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2016 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Décision par délégation.

Indice loyer en juillet : pas d'augmentation. De ce fait le loyer de Mr Alain ESTEVE demeure fixé à la somme de 453,54 €.

Indice loyer en septembre: pas d'augmentation. De ce fait le loyer de Mme Magali DARS demeure fixé à la somme de 349,58 €.

Délibération : Acceptation de don - Encaissement d'un chèque.

Suite à une nouvelle réglementation et contrairement à son souhait, Madame le Maire se voit dans l'obligation de percevoir l'intégralité de l'indemnité de maire. De ce fait depuis le début de l'année 2016 elle a décidé de ne percevoir que le montant perçu jusqu'alors et de reverser chaque trimestre la différence à la commune de Cremps sous forme de don. Elle demande donc au Conseil Municipal l'autorisation d'encaissement le chèque correspondant représentant la somme de 867,41 €. Accord unanime du Conseil municipal

Délibération : Restitution ou non des retenues de garantie dans le cadre du parfait achèvement des travaux.

La date butoir d'achèvement des travaux de la salle des fêtes et de la nouvelle salle inter générationnelle est arrivée à échéance. Les entreprises ont déposé des cautions de garantie soit auprès du Trésor Public, soit auprès de leur banque. Si les travaux réalisés sont conformes au cahier des charges, elles peuvent obtenir la restitution de ces retenues de garanties.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

De la restitution de garanties aux entreprises CMCTP, Foissac, Issaly, Valéry, EIFFAGE, Peinture Gaston, Soprem, GCM Mispouillé, et Joffre. Toutes ces entreprises ont terminé leurs travaux respectifs et respecté le cahier des charges.

De la non restitution des retenues de garanties aux entreprises: ARB Façades et TRIVIS. Soit les travaux n'ont pas été intégralement terminés, soit ils ne correspondent pas au cahier des charges. Elles seront contactées afin qu'elles terminent leur intervention et dans ce cas elles pourront prétendre à la

restitution des retenues de garanties. Dans le cas contraire, les sommes retenues seront reversées à la commune.

Délibération : Approbation de la proposition de zones tampons relatives au tracé des chemins de Saint Jacques de Compostelle, tronçon 5 (Bach - Cahors).

Le chemin de St Jacques est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. La loi du 7 juillet 2016 Loi Création Architecture et Patrimoine prévoit par son article L612-1 la définition, en concertation avec les collectivités concernées par le bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, d'une zone de tampon et d'un plan de gestion autour de chaque bâtiment existant. L'Etat demande donc à toutes les communes concernées de délibérer sur ces zones tampons et de tenir à la disposition de l'administration les documents nécessaires. Les zones sont définies à 50 mètres de part et d'autres de chaque bâtiment. Avant fin 2016, une réunion des commissions locales aura lieu pour valider le travail sur les zones tampons et initier la rédaction du plan de gestion. Ne connaissant pas son contenu, à ce jour, après délibération, le Conseil municipal approuve la proposition de tracé sur fond cadastral et le recueil de photographies (présenté en réunion), avec réserves toutefois. Le secteur concerné sur la commune se situe au Mas de Vers (GR65).

Délibération : Projet de réduction de l'éclairage public.

Afin de réaliser des économies sur l'éclairage public le conseil municipal s'est rapproché de la FDEL afin de connaître la démarche à suivre pour couper l'éclairage public durant une partie de la nuit. Pour cela il est nécessaire d'investir dans l'achat de 3 horloges astronomiques. Le devis estimatif transmis par la FDEL s'élève à 2 484 € TTC. La participation maximale de la commune sera de 1 375 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de validé ce devis et de lancer la réalisation du projet.

Réflexion sur une demande d'acquisition d'un chemin rural communal.

Par l'intermédiaire de son géomètre, Mr Antoine PLATTEAU a fait part à la mairie de son souhait d'acquérir une partie du chemin rural qui passe devant sa demeure au lieu dit « Les Fournets ». Après en avoir délibéré le Conseil Municipal estime ne pas avoir suffisamment d'informations sur les motivations de cette sollicitation, et demande donc au propriétaire de bien vouloir fournir un supplément de renseignements sur ce projet.

Point sur les charges de fonctionnement sur les divers établissements scolaires du 1^{er} degré.

Ecole publique de Lalbenque : Année scolaire 2016/2017

Maternelle : 1 250 € par enfant

Primaire : 560 € par enfant

Ecole d'Arcambal : Année scolaire 2015/2016 - 2 enfants scolarisés :

Maternelle : 1 901 € par enfant

Primaire : 1 097 € par enfant

RPI Flaujac Pujols - Aujols - Cieurac. Charges de fonctionnement non communiquées à ce jour.

Tous les effectifs, dans les divers établissements scolaires, seront connus dans les semaines à venir.

Informations et projets divers.

Démission de Corinne Bach de ses fonctions d'appariteur et d'agent d'entretien du cimetière. Cette démission prendra effet au 01 01 2017. Pour effectuer ces différents travaux le Conseil municipal a décidé de les confier à Michel DEILHES, auto entrepreneur qui réalise déjà les travaux d'entretien de la commune.

Achat de castine : Deux devis ont été reçus à la mairie (Entreprise SEGUY et SARTP). Le Conseil municipal a décidé l'achat de 20 tonnes à la SARTP au prix de 89 € HT la tonne livrée.

Accueil de la famille MIQUEL. La réception aura lieu le samedi 1^{er} octobre à 15h30 à la salle des fêtes.

Congrès des maires et des élus du Lot à Souillac le dimanche 2 octobre. Madame le Maire et Joseline COURNEDE y assisteront.

Mille mains à la pâte pour le GR 65. Cette manifestation se déroulera le samedi 8 octobre.

Procès verbal. Un procès verbal a été dressé par la DDT du Lot à l'encontre de Mme ALBERTI, pour installation d'un abri de jardin sans autorisation.

Informations des Commissions.

Syndicat de l'IFFERNET. Un point sur les travaux réalisés et les projets en cours a été fait lors de la réunion du 23 octobre 2016.

Travaux réalisés : Renforcement de la conduite au Mercadiol à Lalbenque.

En cours: Déplacement d'une conduite à Cieurac qui se trouve sur un terrain privé. Travaux d'extension du SYCALA à Lalbenque. Ultrafiltration au Tréboulou.

Projets : rénovation des Ramonets à Cahors (1,8km). Abandon de la captation de Loubéjac. Création d'une station du côté de Hautesserre. Création d'un réservoir de 2 000 m³ au Caussou. Renforcement des conduites entre le Tréboulou et Lalbenque, puis entre Lalbenque et le château d'Ausset.

Création d'un périmètre de protection à la station de l'Iffernet.

SICTOM : Création d'un emploi au 01 11 2016.

SYDED: Un courrier invite la municipalité à candidater pour l'opération 100% compostage. Après en avoir délibéré, compte tenu du caractère rural de notre commune, le conseil municipal n'a pas jugé opportun de s'inscrire dans ce projet.

Informations et questions diverses.

SDIS : En novembre prochain, le SDIS proposera à la population de la commune une $\frac{1}{2}$ journée d'information sur l'utilisation du défibrillateur qui rappelons-le se situe sur la place à côté des WC publics. Lorsqu'elle sera connue la population sera informée de la date.

Lac du Mas de Not : une réflexion sera menée sur le nettoyage intérieur du Lac.

A 23h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.